



DOUANE
DNSCE

CSA DU 31 MARS 2026

Qui va à la chasse perd sa place

Ce mardi 31 mars se tenait le premier CSA de l'année.

Beaucoup de sujets abordés, notamment le bilan de l'année 2025 et les objectifs et projets pour 2026. La CFDT a tenu à rappeler dans sa déclaration liminaire sa volonté de défendre farouchement notre administration contre les attaques qu'elle subit de toutes parts : projet de loi Ripost, mise sous tutelle des préfets, la réduction des effectifs, la baisse des budgets, une informatique exsangue, etc.

Effectifs

Le jeu des chaises musicales continue sauf que nous aurons 3 chaises de moins en 2026. En effet l'administration ne manque pas d'imagination pour créer des règles plus idiotes les unes que les autres. Depuis fin 2024, tous les postes non pourvus au 31/12 sont supprimés. Au 31-12-2025, 3 postes n'avaient pas trouvé preneur, par conséquent nous devons tourner à 212 au lieu de 215 en 2026.

L'année dernière, la Directrice nous avait promis de rester vigilante et que nous ne perdrons pas d'effectifs en 2026. La promesse n'a pas été tenue, c'est un échec. La raison invoquée semble peu convaincante, cette situation découlerait de difficultés à recruter en sortie d'école et au tableau de mutations (TAM), et au refus de la DG de recruter 3 contractuels à la DNSCE (pour des raisons budgétaires).

Concernant le recrutement interne non TAI, hors surv, c'est en grande partie faux. Le tableau de mutation n'est pas ouvert aux agents de catégories B et C depuis plusieurs années. Pour exemple, 3 postes ont été supprimés au pôle Statistique l'année dernière, alors qu'il y a une liste d'attente longue comme le bras sur le TAM.

On peut émettre des gros doutes sur la réussite de cette stratégie pour l'année 2026.

Pour relativiser cette baisse, la Directrice nous a indiqué que nous étions 213 en 2018. Elle omet de dire que les missions assurées par la DNSCE sont plus nombreuses aujourd'hui. À effectif constant, il y a forcément des perdants. Donc la situation n'est pas comparable.

Par exemple : **Service Data-DEV** au 01/01/2026 : 5 personnes -> 01/01/2019 : 1 personne; **Service PSA-QASI** au 01/01/2026 : 7 personnes -> 01/01/2019 : 4 personnes; **SOC-Douane** au 01/01/2026 : 8 personnes (+1 RSSI) -> 01/01/2019 : 2 personnes (+1 RSSI).

Nous tenons à ajouter que les effectifs des services cités sont grandement justifiés, et qu'ils font un travail de grande qualité.

Faire plus avec moins, crée de la tension au sein des services; cela se fait au détriment de la santé des agents.

MATHIEU

Les explications à propos du retard à l'allumage de la réécriture de l'application MATHIEU sont de plus en plus alambiquées. Le Directeur Général souhaiterait maintenant une modularisation du projet pour accélérer la livraison, car le délai de deux ans proposé par la DNSCE lui semble inadapté.

Étudier les besoins fonctionnels, faire un découpage des tâches, évaluer la charge, tous ces process sont à jeter à la poubelle. Aujourd'hui il suffit de demander au Directeur quand il veut l'application et c'est à nous de s'adapter sinon ça part en prestation. On peut citer les "réussites totales" des prestations, GAMMA V2, SI Formation et DELTA I/E(hybride) qui sont une "superbe vitrine" pour la DOUANE. Les Douaniers et les opérateurs sont catastrophés, ils sont sans doute de mauvaise foi.

De surcroît, la Directrice nous précise que les prestations coûtent à minima 3 fois plus que si c'était développé en interne. Parions en outre que des prestataires ne sauront pas plus découper une application qui forme un tout (Gestion du temps et des absences et envoi de données indemnitaires à SIRHIUS). Cet immobilisme et la méconnaissance Métier nous coûtent un pognon de dingue et laisse perplexe.

Faut-il un nouveau rapport de la cour des comptes pour que cela bouge enfin ?!!!

Siégeaient pour la CFDT : Laurent Thomassin, Martine Bayol, Laurent Anglade, Matthieu Maily



Adhérez en ligne

